|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| ***Province*** | ***Législature*** | ***Session*** | ***Type de discours*** | ***Date du discours*** | ***Locuteur*** | ***Fonction du locuteur*** | ***Parti politique*** |
| Québec | 39e  | 2e  | Discours sur le budget | 20 mars 2012 | M. Raymond Bachand | Ministre des Finances  | PLQ |

M. le Président, j'ai l'honneur de déposer le budget de notre gouvernement pour l'exercice financier 2012-2013 et je dépose les documents suivants: les tableaux qui présentent les résultats préliminaires des opérations budgétaires consolidées du gouvernement pour 2011-2012 ainsi que les prévisions des équilibres financiers du gouvernement 2012-2013; et je dépose également le plan budgétaire du gouvernement et les documents l'accompagnant. Si quelqu'un veut venir chercher mon dépôt, ça me fait plaisir. Merci beaucoup.

M. le Président, j'ai deux excellentes nouvelles pour les Québécois. La première a trait à la croissance économique, un objectif central de notre gouvernement depuis l'élection en 2003. Depuis 2003, le PIB réel par habitant a progressé davantage au Québec qu'en Ontario et qu'aux États-Unis et autant qu'au Canada. Les Québécois se sont plus enrichis que l'ensemble des Nord-Américains. La seconde a trait au bien-être des Québécois. La croissance économique est un critère important du bien-être des peuples, mais ce bien-être est une réalité plus complexe que le seul PIB. C'est pourquoi l'OCDE a conçu un indice Vivre mieux à partir de 20 indicateurs socioéconomiques. Pris ensemble, ces indicateurs permettent de rendre compte de nombreuses dimensions de la vie des Québécois qui échappent à la seule mesure du PIB.

Il y a quelques semaines, les professeurs Luc Godbout et Marcelin Joanis, de l'Université de Sherbrooke, ont publié pour la première fois un indice Vivre mieux calculé pour le Québec, et le résultat en a étonné plus d'un. Selon le poids accordé à chacun des indicateurs, le Québec se classe soit premier, soit deuxième parmi les pays de l'OCDE: devant les États-Unis, devant l'Australie et la Nouvelle-Zélande, devant la Suisse, devant les pays scandinaves. Le Québec se distingue de ces pays par de nombreux indicateurs sociaux, notamment la qualité du logement, l'état de santé de ses citoyens, le taux d'emploi des femmes avec enfants, la faible criminalité et la qualité de l'air. Accueillons ce classement avec satisfaction, mais aussi avec réalisme. Au dire même des auteurs de l'étude, celle-ci comporte des limites. L'exercice a cependant le mérite de nous rappeler que, nous, Québécois, avons une qualité de vie que peuvent envier la plupart des peuples du monde. Cette qualité de vie, nous la devons en bonne partie à des politiques publiques et à des programmes sociaux qui reflètent les valeurs québécoises.

Le maintien de cette situation repose sur la capacité de l'État de financer durablement ces politiques publiques et ces programmes sociaux. Les auteurs de l'étude écrivent d'ailleurs qu'«a[u] premier chef la pérennité du niveau de bien-être mesuré aujourd'hui au Québec dépend de la préservation de la capacité d'intervenir de l'État, qui à son tour passe par des finances publiques soutenables à long terme». C'est pour cette raison que nous sommes déterminés à revenir à l'équilibre budgétaire dès 2013-2014 de façon ordonnée et graduelle, et à le faire tout en soutenant la croissance économique du Québec. La justesse de cet objectif est crûment illustrée par la situation de plusieurs pays européens. Leurs gouvernements fortement déficitaires doivent effectuer des coupes brutales dans leurs programmes sociaux, qui rappellent celles que le Québec a subies dans les années quatre-vingt. Pour protéger nos programmes de santé, d'éducation et de soutien à la famille, ce retour à l'équilibre reste notre priorité absolue.

Dans l'ensemble, la croissance de l'économie mondiale devrait ralentir en 2012, avant d'accélérer de nouveau en 2013. Quant à elle, l'économie du Québec poursuivra une croissance modérée, tout comme celle du Canada. La croissance économique du Québec s'établira à 1,5 % en 2012, pour remonter à 1,9 % en 2013. Cette croissance devrait contribuer à maintenir le taux de chômage à environ 8 %, ce qui se compare avantageusement à son niveau historique. La conjoncture mondiale appelle toutefois toute notre vigilance. Elle ne doit pas nous détourner des grands enjeux qui se posent à plus long terme.

Faut-il le rappeler, nous vivons en temps réel un important rééquilibrage de l'économie mondiale. Plus du tiers de l'humanité accède au développement. Les pays du BRIC -- le Brésil, la Russie, l'Inde et surtout la Chine -- demeurent les locomotives de la croissance économique mondiale. La nouvelle a reçu peu d'attention, mais, en 2011, la Chine a supplanté le Royaume-Uni au deuxième rang des marchés d'exportation du Québec. Cette poussée accélérée de développement crée dans le monde entier un appel de ressources, de savoir-faire, de créativité et d'entrepreneuriat.

Qui tirera parti de cette extraordinaire période de changement? Les peuples qui possèdent des ressources naturelles, une main-d’œuvre productive ou des entreprises dynamiques; mieux encore, une combinaison des trois, comme chez nous, au Québec. Nous avons au Québec des forces considérables sur chacun de ces trois plans. Et, sur chacun de ces trois plans, nous avons d'importants chantiers à poursuivre. Par exemple, nous savons que le Nord québécois regorge de ressources. Nous avons le défi d'en tirer le plein potentiel dans le cadre d'une vision à long terme. Par exemple, nous avons une main-d’œuvre bien formée, reconnue pour sa compétence et sa créativité. Il faut capitaliser sur nos succès des dernières années en matière de productivité tout en reconnaissant que les travailleurs québécois se retirent du marché du travail plus jeunes que leurs collègues du reste du Canada.

Par exemple, nous avons au Québec des entreprises dynamiques, un secteur financier efficace et des institutions solides. Les investissements privés non résidentiels atteindront cette année le niveau record de 26 milliards de dollars. Cela témoigne de la confiance des entreprises dans l'économie du Québec. Les seuls investissements miniers atteindront des niveaux record de 4,4 milliards de dollars en 2012, et les investissements manufacturiers dépasseront les 5 milliards pour la deuxième année consécutive, le niveau le plus élevé depuis 10 ans.

Ce budget nous invite donc tous à bâtir sur nos forces pour saisir les nouvelles opportunités offertes par ce siècle. Il s'en dégage six lignes de force: d'abord, contrôler nos finances publiques; ensuite, favoriser la capacité de nos travailleurs et de nos entreprises à participer à la création de richesse; troisièmement, tirer le maximum de nos ressources naturelles dans le cadre d'une vision à long terme; en quatrième lieu, consolider notre leadership nord-américain en matière de développement durable; cinquièmement, prendre soin de nos aînés; et, sixième ligne de force, mais non la moindre, aider les Québécois à préparer leur retraite.

Commençons par faire le point, M. le Président, sur l'état de nos finances publiques et sur notre plan de retour à l'équilibre budgétaire. Au moment de la dernière récession, notre gouvernement a adopté une stratégie visant à stimuler l'économie tout en protégeant les programmes sociaux. D'une situation d'équilibre budgétaire en 2008-2009, nous sommes passés à une situation déficitaire l'année suivante. Cette stratégie a produit les résultats attendus, nous avons traversé la récession mieux que la plupart des économies développées.

Dès l'année 2009, nous nous sommes fixé comme objectif de revenir à l'équilibre budgétaire en 2013-2014. L'année suivante, j'ai dévoilé les détails du plan de retour à l'équilibre budgétaire. Ce plan établissait à 12,3 milliards la somme des efforts que le Québec devait consentir sur quatre ans pour atteindre l'équilibre. Depuis, l'effort demandé aux citoyens n'a pas changé, il est demeuré le même. En 2010-2011, le déficit a été inférieur de 1,1 milliard à celui qui avait été prévu lors du précédent budget. Pour cette année, j'annonce que le déficit de l'exercice 2011-2012 s'établira à 3,3 milliards de dollars, soit 500 millions de dollars de moins que la prévision établie il y a un an. Pour la deuxième année consécutive, nous dépassons les objectifs fixés. J'annonce également que nous prévoyons un déficit de 1,5 milliard de dollars en 2012-2013 et j'annonce que nous atteindrons l'équilibre budgétaire en 2013-2014 comme prévu.

Une précision importante s'impose: le calcul du solde budgétaire reflète les dispositions de la Loi sur l'équilibre budgétaire. Par conséquent, conformément à cette loi, lorsque nous atteindrons l'équilibre budgétaire à partir de 2013-2014, nous consacrerons de plus en plus d'argent au Fonds des générations pour rembourser la dette: 1 milliard en 2013-2014, 1,6 milliard l'année suivante et 2,5 milliards de remboursement de la dette en 2016-2017. De fait, le retour à l'équilibre ne nous a pas distraits de la nécessité de réduire l'endettement de l'État québécois. Même en déficit, nous avons, depuis 2009, versé 2,3 milliards au Fonds des générations. Le 31 mars, la dette brute représentera 55 % du PIB. Malgré la récession, ce ratio reste inférieur à son niveau de plus de 59 % atteint en mars 1998 sous le gouvernement précédent. Nous réduirons ce ratio à 45 % dans moins de 15 ans, en 2026.

À cette fin, M. le Président, nous posons plusieurs gestes importants. J'ai annoncé depuis deux ans la hausse graduelle du prix du bloc patrimonial d'électricité ainsi que le versement au Fonds des générations de 25 % des redevances minières, pétrolières et gazières, au-delà de 200 millions de dollars à compter de 2014-2015. J'annonce un versement additionnel de 300 millions de dollars au Fonds des générations en 2012-2013 provenant des surplus accumulés au Fonds de l'information sur le territoire.

M. le Président, plaçons notre résultat budgétaire en perspective. Pour 2011, le gouvernement des États-Unis affiche un déficit de 8,7 % de son PIB; la France, 5,4 %; les pays de la zone euro, 4,1 % en moyenne; l'Ontario, 2,5 %; et le gouvernement fédéral, 1,8 % du PIB canadien. Notre déficit 2011-2012 se limite à 1 % du PIB québécois. Si nous affichons une telle performance, c'est que nous avons pris les mesures qui s'imposaient avant les autres et en temps utile. Et, surtout, nous avons exécuté notre plan avec discipline et rigueur. En deux ans, les mesures de contrôle de dépenses et la lutte contre l'évasion fiscale ont totalisé quelque 3,5 milliards de dollars. De cette somme, 2,7 milliards sont attribuables à l'effort des ministères et des organismes. C'est 375 millions de mieux que l'objectif qu'on leur avait fixé. Je veux souligner l'effort exceptionnel de ma collègue la présidente du Conseil du trésor ainsi que la contribution de tous les employés de l'État.

Cette année, les ministères réduiront globalement leurs dépenses, à l'exception délibérée des ministères de la Santé et des Services sociaux, de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de la Famille et des Aînés. Soyons clairs, les dépenses du gouvernement sont sous contrôle. Avant la mise en place du plan de retour à l'équilibre budgétaire, les dépenses consolidées augmentaient en moyenne de 5,7 % par année. Depuis, elles ont progressé de 3,5 % par année. Sur la durée du plan de retour à l'équilibre, les dépenses consolidées auront augmenté en moyenne de 2,8 % par année, la moitié moins. Cette augmentation s'explique entièrement par l'effet combiné de l'inflation et de la démographie. De toutes les provinces canadiennes, le Québec demeure, avec la Colombie-Britannique et le Nouveau-Brunswick, la province qui a le mieux contrôlé ses dépenses depuis l'élection de notre gouvernement en 2003.

M. le Président, malgré le plan de retour à l'équilibre, notre gouvernement s'est assuré de préserver la pérennité des missions essentielles de l'État et de protéger nos programmes sociaux. Dans le cadre des deux derniers budgets, le gouvernement a déposé des plans de financement à moyen terme pour les soins de santé, pour les universités et pour le renouvellement des infrastructures. Cette année, nous ferons de même avec l'exploitation forestière. Ainsi, près de 50 % des dépenses consolidées du gouvernement font maintenant l'objet d'un cadre financier à moyen terme.

Le plan de financement des dépenses de santé prévoit une croissance soutenue de 5 % par année de l'enveloppe consacrée à la santé. Dans cinq ans, en 2016-2017, le gouvernement versera 38 milliards de dollars au système de santé, soit plus de 100 millions de dollars par jour.

La qualité des soins de santé ne tient pas seulement aux sommes qui y sont consacrées. Le mode de financement a aussi une incidence. Il y a quelques semaines, l'Association québécoise des établissements de santé et des services sociaux, l'AQESSS, recommandait l'implantation graduelle de ce qu'on appelle des modes de financement à l'activité. Ces modes de financement suscitent un intérêt grandissant dans le monde. Afin d'accroître la qualité des services et de répartir les ressources de façon plus équitable et optimale, j'annonce la formation d'un groupe d'experts chargé d'évaluer les modèles de financement à l'activité, en présenter les modalités d'implantation, le cas échéant, et de proposer des expériences pilotes, pour une implantation graduelle dès le printemps 2013. Le groupe sera présidé par la professeure et experte en politiques de santé Mme Wendy Thomson, de l'Université McGill. Celle-ci sera appuyée par M. Pierre Shedleur, ex-président de la CSST et de la SGF, et par M. Roger Paquet, ex-haut fonctionnaire et ancien dirigeant d'établissement de santé.

Le dernier budget, M. le Président, a mis en place un plan de financement de nos universités. La société québécoise s'est fixé comme objectif d'avoir des universités qui sont de calibre mondial. Nous avons pris l'engagement de les financer à la hauteur de cette ambition. Et, cette année, nous avons bonifié le plan de financement des universités de 100 millions de dollars de plus que ce qui était prévu au budget de l'an dernier.

En 2016-2017, les contribuables verseront plus de 3,5 milliards de dollars à nos universités. C'est un très bon investissement: des universités de qualité sont essentielles à l'avenir du Québec, comme à l'épanouissement de chaque diplômé. En 2016-2017, il en coûtera au gouvernement 12 500 $ par an pour former un étudiant universitaire. Former un diplômé de premier cycle coûtera au total 37 500 $. Comme chaque diplômé gagnera, au cours de sa vie active, en moyenne 600 000 $ de plus qu'un diplômé du secondaire, il est raisonnable qu'un étudiant assume 17 % du coût de sa formation, d'autant plus que, pour 50 000 d'entre eux, la hausse des frais de scolarité sera totalement compensée par des bourses additionnelles.

Nous constatons aussi que la fréquentation universitaire augmente. Par rapport au scénario présenté il y a un an, j'annonce donc que la contribution du gouvernement au plan de financement des universités est revue à la hausse de 293 millions de dollars d'ici 2016-2017.

Les infrastructures publiques sont une déterminante importante du potentiel de croissance de notre économie. C'est pourquoi leur maintien et leur renouvellement constituent une mission essentielle de l'État. De 1971 à 2002, les investissements dans les infrastructures québécoises ont été insuffisants pour assurer ce maintien et ce renouvellement de façon adéquate. Dès le début de notre mandat, notre gouvernement a entrepris de corriger ce sous-investissement chronique. Nous exécutons un plan d'investissement de 44,2 milliards sur cinq ans, en forte majorité pour l'entretien, la réfection ou la mise à niveau des infrastructures existantes. Nous rétablissons graduellement notre capital d'infrastructures à ce qu'il était il y a 30 ans.

La lutte contre l'évasion fiscale, M. le Président, constitue une composante importante du plan de retour à l'équilibre; non seulement par les revenus récupérés par le gouvernement, mais aussi parce qu'on ne saurait accepter que des contribuables se soustraient à leur responsabilité de payer leur juste part alors même qu'on exige un effort de tous.

Le gouvernement consacre des ressources croissantes à la lutte contre l'évasion fiscale. Chaque dollar investi rapporte plus de 10 $ de recettes. En 2011-2012, la récupération fiscale de l'Agence du revenu a totalisé 3 milliards de dollars. L'Agence du revenu a obtenu des résultats probants lors de ses interventions dans les secteurs de la restauration, de la construction et du tabac. En 2012, l'Agence du revenu poursuivra ses efforts de récupération fiscale et intensifiera ses vérifications, notamment auprès des agences de placement de personnel et des fiducies détenant des immeubles commerciaux, afin de s'assurer du respect des lois fiscales. J'annonce de nouvelles règles d'imposition des fiducies étrangères ayant des activités au Québec dans le secteur immobilier. Cela permettra d'en assurer un meilleur contrôle.

Toutes les mesures contenues dans ce budget sont exposées en détail dans les renseignements additionnels sur les mesures fiscales du budget et dans les autres documents budgétaires qui en font partie intégrante.

M. le Président, j'aborde maintenant les actions de notre gouvernement destinées à accélérer la création de richesse. Elles concernent d'abord les Québécois; elles traitent ensuite de nos abondantes ressources naturelles; elles concernent enfin nos entreprises.

D'abord, les Québécois, nous tous, il faut mettre à profit notre potentiel humain. Nos actions porteront donc sur les travailleurs d'expérience, sur la formation des travailleurs et sur l'intégration au marché du travail de travailleurs immigrants et de certains groupes de jeunes.

Bien qu'il augmente, le taux d'activité des 55 ans ou plus demeure inférieur au Québec à ce qu'il est ailleurs au Canada. Il y a là un potentiel perdu, tant sur le plan individuel que sur le plan collectif, tant sur le plan humain que sur le plan économique.

Au cours des dernières années, les politiques du gouvernement, comme le réseau de garderies, le programme de congé parental et le rétablissement des allocations familiales, ont favorisé une plus grande participation des femmes au marché du travail. Notre défi est d'obtenir le même succès dans l'augmentation du taux d'activité des travailleurs d'expérience.

Le nouveau crédit d'impôt pour les travailleurs québécois de 65 ans ou plus est entré en vigueur le 1er janvier dernier. Ce crédit augmentera graduellement jusqu'en 2016 et représentera à ce moment une baisse d'impôt de 1 500 $ par travailleur de 65 ans ou plus. Il profitera à 100 000 personnes.

Le 22 septembre 2011, la Commission nationale sur la participation au marché du travail des travailleuses et travailleurs expérimentés de 55 ans et plus a remis son rapport. La commission Demers, annoncée dans le budget 2010-2011, avait pour mandat de proposer des changements en vue de favoriser la participation des 55 ans ou plus au marché du travail et d'accroître l'autonomie financière des retraités. Dans la foulée de ce rapport, le gouvernement dévoilera prochainement sa stratégie pour la participation active des travailleurs d'expérience.

J'annonce dès maintenant la mise en place, à compter de l'année d'imposition 2013, d'une réduction de la taxe sur la masse salariale, au taux de 10 %, à l'égard de nos travailleurs de 65 ans ou plus. Au terme, cette réduction pourrait atteindre 1 000 $ par employé. Elle profitera à 30 000 entreprises du Québec. Au total, et tenant compte du crédit d'impôt entré en vigueur le 1er janvier dernier, le gouvernement consacrera 229 millions de dollars sur trois ans pour favoriser la participation des Québécois d'expérience au marché du travail.

La stratégie comporte également d'autres mesures -- plusieurs -- qui seront bientôt dévoilées par ma collègue la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale. La stratégie a fait l'objet d'une vaste consultation auprès des Québécois. Et, à ce sujet, M. le Président, je veux souligner l'excellent travail du député de Viau, qui a effectué une tournée des régions du Québec pour consulter nos concitoyens sur la mise en œuvre de cette politique.

La formation sera toujours un déterminant clé de la productivité de notre main-d’œuvre. Au cours de la prochaine décennie, près de 500 000 emplois exigeant des compétences professionnelles et techniques seront à pourvoir au Québec. Le 6 février dernier, Emploi-Québec et la Commission des partenaires du marché du travail ont lancé l'initiative Investissement-compétences. Celle-ci mobilisera les entreprises dans le but d'établir une culture de la formation continue dans les milieux de travail. Cette initiative prévoit un investissement de 361 millions de dollars sur trois ans pour soutenir les entreprises, grandes ou petites, dans leur démarche de développement des compétences.

Quand il s'agit de former des techniciens pour certaines industries, le matériel pédagogique peut être très dispendieux. Il faut du matériel de forage et des véhicules lourds pour les mines, ou des simulateurs de patients pour les sciences infirmières. Tout cela doit être mis à niveau, et le Plan québécois des infrastructures y pourvoit, comme il pourvoit à la nécessité de mettre en place en région un nouveau centre de formation aux métiers de la construction. 60 millions de dollars seront consacrés à cette amélioration de l'infrastructure de formation professionnelle.

Si les travailleurs expérimentés représentent un potentiel sous-exploité, il en va de même des travailleurs sans expérience, peu importe leur niveau de qualification. Au Québec, 64 % des prestataires d'aide sociale de moins de 25 ans sont issus de familles prestataires. La dynamique intergénérationnelle est claire. En 2007, le gouvernement a mis sur pied le programme Alternative jeunesse, qui offre un supplément de prestations à un jeune qui accepte volontairement de s'investir dans une démarche d'insertion au marché du travail. Ce programme a démontré son efficacité: 60 % des participants ont quitté l'aide sociale. Un supplément plus élevé sera un motivateur encore plus efficace. Pour une personne seule, le supplément sera haussé à près de 122 $ par mois à compter de juillet 2012.

Depuis 2006, un jeune diplômé qui choisit de travailler dans une région ressource a droit à un crédit d'impôt non remboursable. Ce crédit d'impôt peut atteindre 3 000 $ par année jusqu'à un maximum cumulatif de 8 000 $. Cette mesure aussi a démontré son efficacité: près de 65 % des bénéficiaires de ce crédit d'impôt restent dans une région admissible après trois ans. Toutefois, ce crédit d'impôt rejoint moins efficacement les diplômés du niveau collégial ou universitaire. Afin d'accroître l'attraction et la rétention en régions admissibles de diplômés des niveaux collégial et universitaire, j'annonce que le maximum cumulatif du crédit d'impôt pour les nouveaux diplômés de niveau collégial ou universitaire est porté de 8 000 $ à 10 000 $ pour ceux qui commenceront à occuper un emploi à compter de demain.

Chaque année, des dizaines de milliers de nouveaux arrivants s'installent au Québec avec l'intention de s'intégrer au marché du travail, mais cette intégration est parfois difficile. Chez les nouveaux arrivants accueillis depuis moins de cinq ans, le taux de chômage approche 20 %.

Ce budget prévoit un ensemble de mesures qui amélioreront, à toutes ses étapes, le processus d'intégration des nouveaux arrivants au marché du travail. Entre autres mesures, il capitalisera sur le succès obtenu par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain avec son programme Interconnexion qui met les employeurs en contact avec les nouveaux arrivants qualifiés. Avec l'appui d'Emploi-Québec, les chambres de commerce de Québec, de Gatineau et de Sherbrooke créeront des nouveaux pôles Interconnexion dans leur région respective. L'ensemble de ces mesures représente des investissements additionnels de 27 millions de dollars sur les trois prochaines années.

M. le Président, nous avons parlé de main-d’œuvre, des Québécois. Notre deuxième levier de création de richesse concerne les ressources naturelles. Et, comme tous les peuples pourvus des ressources, les Québécois veulent en tirer leur juste part. Nous traitons aujourd'hui des mines, des hydrocarbures et de l'exploitation forestière.

Les ressources naturelles profitent déjà à l'ensemble des Québécois, et de plusieurs façons. Par le rendement du capital directement ou par l'intermédiaire de fonds d'investissement, de leurs caisses de retraite, notamment la Caisse de dépôt et placement, les Québécois détiennent des titres de la quasi-totalité des entreprises de ressources actives au Québec. Les Québécois profitent des emplois directs bien rémunérés créés dans le développement, l'exploitation et la première transformation des ressources. On estime qu'au Québec 156 000 personnes y travaillent directement. Les ressources produisent de la valeur ajoutée par l'activité économique créée en amont et en aval de leur développement et de leur exploitation proprement dits. Enfin, par la fiscalité qui intervient à toutes ces étapes: impôt sur le revenu des sociétés, impôt sur le revenu des particuliers, redevances et droits d'exploitation. Pour l'exercice qui s'achève, les redevances sur les ressources naturelles s'élèveront à elles seules à 1,2 milliard de dollars.

La stratégie que je présente aujourd'hui vise à faire bénéficier encore davantage l'ensemble des Québécois de la richesse créée avec nos ressources naturelles. Elle comporte six axes.

Le premier axe concerne la fiscalité minière. Annoncée il y a deux ans, la réforme du régime de redevances est complétée depuis le 1er janvier dernier. Du régime le moins coûteux au Canada, nous en avons fait un des régimes les plus exigeants au pays pour l'industrie minière. Au cours des 10 années précédant la réforme, donc de 2001 à 2009, les compagnies minières ont versé au Québec un total de 289 millions en redevances; pendant 10 ans, le total, 289 millions. Au cours des dix prochaines années, elles verseront plus de 4 milliards de dollars, 14 fois plus. Afin de les encourager à poursuivre des activités dont les résultats sont par définition très incertains, les entreprises minières, pétrolières et gazières qui font des travaux d'exploration au Québec ont droit à certains crédits d'impôt. L'actuelle ruée vers l'exploration au Québec nous porte à croire que les perspectives de gain rendent ces avantages fiscaux moins importants qu'auparavant. J'annonce donc que, pour les travaux d'exploration réalisés à compter du 1er janvier 2014, les taux des crédits d'impôt remboursables seront globalement réduits de 10 points de pourcentage pour les sociétés juniors d'exploration et de cinq points pour les sociétés productrices. Il s'agit d'une réduction de plus d'un quart.

À cette importante réforme de la fiscalité minière s'ajoutent cinq axes stratégiques: premièrement, la prise de participation dans les projets miniers et d'hydrocarbures; deuxièmement, la maximisation de la richesse tirée de l'activité minière, notamment en favorisant la transformation du minerai au Québec et l'appui à la grappe minière du Québec; troisièmement, la mise en place du nouveau régime forestier et l'incitation à la deuxième et troisième transformation du bois; quatrièmement, la révision du régime de permis et de baux ainsi que du régime de redevances des hydrocarbures; et finalement, et cinquièmement, le déploiement du Plan Nord.

D'abord la prise de participation dans les projets miniers.

Les Québécois veulent retirer leur juste part de leurs ressources naturelles. En conséquence, nous allons prendre des participations dans les projets miniers prometteurs. J'annonce la création de Ressources Québec, une nouvelle filiale d'Investissement Québec spécialisée dans les mines et les hydrocarbures. SOQUEM et SOQUIP deviennent des filiales de Ressources Québec. Cette dernière dispose d'emblée d'une expertise d'investissement dans ces domaines et d'un portefeuille de plus de 235 millions. En plus d'investir pour son propre compte, Ressources Québec conseillera le gouvernement dans la gestion d'un nouveau fonds. J'annonce la création de Capital Mines Hydrocarbures, un fonds consacré aux investissements du gouvernement dans les ressources du sous-sol québécois.

Les participations de l'État dans les projets miniers feront l'objet d'une stratégie à quatre volets: deux volets visent les projets d'exploitation, deux autres visent les projets d'exploration. Traitons d'abord d'exploitation.

Dans le budget de l'an dernier, j'ai annoncé que le gouvernement allait consacrer jusqu'à 500 millions de dollars sur cinq ans à la prise de participation dans des projets effectués sur le territoire du Plan Nord. J'annonce que l'enveloppe disponible pour investir dans des projets d'exploitation minière et d'hydrocarbures est portée de 500 millions à 1 milliard de dollars sur cinq ans et que les 500 millions additionnels seront investis dans des projets des secteurs miniers et des hydrocarbures situés sur l'ensemble du territoire québécois. De ce milliard, M. le Président, 250 millions seront souscrits au capital de Ressources Québec, que celle-ci investira pour son propre compte, et 750 millions doteront le fonds Capital Mines Hydrocarbures. À terme, Ressources Québec gérera donc un portefeuille de plus de 1,2 milliard de dollars, soit pour son propre compte soit pour le compte du fonds Capital Mines Hydrocarbures.

Le deuxième volet concerne tous les projets d'exploitation pour lesquels les promoteurs demanderont un soutien gouvernemental, peu importe la forme. Il pourra s'agir du soutien à la construction d'infrastructures, de la détermination d'un tarif pour l'électricité. J'annonce que le gouvernement pourra négocier une option de participation dans tous les projets d'exploitation minière en contrepartie de toute forme d'appui gouvernemental. L'ampleur de la participation dépendra de la valeur de l'avantage consenti et du niveau de risque encouru.

Le troisième volet de notre stratégie de prise de participation concerne les activités d'exploration. J'annonce que les sociétés qui font de l'exploration dans le sous-sol québécois pourront, à leur choix, bénéficier d'une bonification des crédits d'impôt à l'exploration en échange d'une option de prise de participation de l'État dans l'exploitation éventuelle. Cette bonification sera disponible pour les travaux effectués à compter du 1er janvier 2014.

Le quatrième volet de la prise de participation dans les projets miniers concerne aussi l'exploration. J'annonce que le gouvernement et Ressources Québec consacreront jusqu'à 100 millions de dollars au cours des cinq prochaines années à investir dans l'exploration et la mise en valeur de sites miniers prometteurs en partenariat avec des entreprises privées. À cette fin, le gouvernement et Ressources Québec financeront les travaux d'exploration de SOQUEM à hauteur de 50 millions de dollars, chacun sur cinq ans. Cela doublera le niveau d'activités d'exploration de SOQUEM. Étant donné les délais entre l'exploration et l'exploitation, ce volet de notre programme de prise de participation vise naturellement un rendement à moyen et à long terme.

L'industrie minière et celle des hydrocarbures peuvent être très lucratives, mais le risque y est aussi très grand. On ne jouera pas aux dés avec l'argent des Québécois. La stratégie de prise de participation que nous mettons de l'avant permet une gestion prudente du risque grâce à un portefeuille de projets diversifié, à un équilibre entre les actifs d'exploitation, de mise en valeur et d'exploration, entre les rendements à court, à moyen et à plus long terme, grâce à l'expérience et au savoir-faire existants de l'industrie minière québécoise. Ainsi, les Québécois participeront de manière tangible à la valeur créée par leurs ressources non seulement grâce à un des régimes de droits miniers les plus exigeants au Canada, mais également comme actionnaires des sociétés minières.

Nous mettons aussi en place une politique de prise de participation dans les projets pétroliers et gaziers. Ressources Québec aura pour mandat de développer le savoir-faire pertinent à ce secteur, de favoriser l'émergence d'une industrie de services et de suggérer au gouvernement des prises de participation dans des projets prometteurs.

Le deuxième axe de la stratégie des ressources naturelles a trait à l'effet multiplicateur de l'industrie minière. Les transformations successives des minéraux ont déjà une grande importance dans l'économie du Québec. La transformation de produits métalliques fournit 60 000 emplois au Québec.

Peu importe le pays, la transformation est rarement faite par les entreprises minières. Ce n'est tout simplement pas leur métier. La transformation obéit à un modèle économique centré non pas sur la proximité du gisement, mais sur la proximité des marchés et sur la disponibilité et le coût de l'ensemble des facteurs de production, dont l'énergie et le transport. Bref, sa promotion relève davantage d'une politique de développement industriel que d'une politique de développement minier. Parmi nos programmes de soutien à l'industrie de transformation, il existe déjà un crédit d'impôt à l'investissement visant le matériel utilisé dans la deuxième et la troisième transformation des métaux. Toutefois, ce crédit d'impôt ne s'applique que partiellement aux activités de première transformation des métaux.

Aussi, afin de stimuler la première transformation des métaux au Québec, j'annonce que le crédit d'impôt à l'investissement s'appliquera dorénavant aux actifs utilisés pour la fonte ou l'affinage des métaux et pour l'hydrométallurgie à l'égard du minerai extrait au Canada.

On compte au Québec 3 800 entreprises qui fournissent des biens et services à l'industrie minière, notamment en Abitibi-Témiscamingue et au Saguenay--Lac-Saint-Jean, et leur réputation dépasse déjà largement nos frontières. On les retrouve partout au monde où il y a des projets miniers. Pour que cette industrie réalise tout le potentiel offert par la forte demande de minéraux et par le Plan Nord, j'annonce la création de la grappe minière du Québec, ayant pour mission de coordonner les efforts de démarchage de l'industrie auprès des donneurs d'ordres et de promouvoir l'image de marque de l'industrie au Canada et sur les marchés étrangers.

48e Nord International, un commissariat à l'exportation au service des entreprises de l'Abitibi-Témiscamingue, a développé un savoir-faire et des réseaux dans la promotion à l'étranger des services de l'industrie minière de sa région. Il est établi à Rouyn-Noranda. La grappe minière du Québec aura avantage à capitaliser sur ce savoir en s'établissant aussi à Rouyn-Noranda.

Le troisième axe stratégique de développement des ressources, M. le Président, c'est la forêt. Comme pour la ressource minérale, il faut s'assurer que nous retirerons notre juste part de la ressource sylvicole tout en assurant le développement durable du territoire. M. le Président, je dépose le plan de financement à moyen terme pour l'exploitation durable des forêts, qui font pour la première fois l'objet d'un cadre financier prévisible sur cinq ans. Ce plan de financement prévoit l'implantation du nouveau régime forestier, qui sera pleinement en vigueur en avril 2013. Ce nouveau régime accroîtra les redevances forestières de 111 millions de dollars en 2011-2012 à 282 millions en 2016-2017.

J'annonce qu'à compter de 2013-2014 le gouvernement consacrera 200 millions de dollars par année à la réalisation de travaux sylvicoles pour maintenir la capacité de production des forêts québécoises. Au total, M. le Président, le gouvernement consacre dorénavant plus de 500 millions de dollars par année aux travaux sylvicoles, à l'aménagement de la forêt et à d'autres programmes destinés à l'exploitation durable des forêts.

Pour hausser la productivité, le gouvernement veut inciter les entreprises du secteur forestier à investir dans des nouveaux créneaux à haute valeur ajoutée. J'annonce la création du Fonds Valorisation Bois en collaboration avec le Fonds de solidarité FTQ. Capitalisé à hauteur de 170 millions de dollars, dont 95 millions souscrits par le gouvernement, ce fonds prendra des participations minoritaires dans des entreprises du secteur forestier à fort potentiel pour en favoriser la compétitivité.

Il y a un an, j'ai annoncé la mise sur pied d'un groupe de travail chargé de proposer des stratégies pour accroître l'utilisation du bois au Québec dans la construction non résidentielle. Présidé par M. Léopold Beaulieu, président-directeur général de Fondaction, le groupe de travail a dévoilé son rapport le 9 mars dernier. Dans la foulée du rapport Beaulieu, le gouvernement investira près de 29 millions de dollars additionnels sur cinq ans notamment pour soutenir la recherche et le développement et financer la formation continue pour les professionnels de la construction. J'annonce aussi la création de la grappe sectorielle sur l'utilisation du bois, partenariat avec l'industrie, qui sera chargée de promouvoir l'utilisation du bois dans la construction non résidentielle.

Notre quatrième axe stratégique concerne les hydrocarbures. Le potentiel pétrolier et gazier du Québec reste à prouver, mais la géologie de notre territoire est compatible avec la présence de réserves d'hydrocarbures. Il nous incombe de mettre en place les conditions pour que l'ensemble des Québécois en tirent leur juste part. Comme dans le cas des mines, cela se fera par une combinaison de redevances, de prises de participation, de permis et de baux. Les bases du régime québécois en matière d'hydrocarbures ont été conçues il y a près de 50 ans, alors que la production à grande échelle était improbable. Le régime de permis ne répond plus au contexte actuel de l'industrie ni à la spécificité des hydrocarbures. J'annonce qu'à compter d'aujourd'hui les permis de recherche de pétrole et de gaz seront mis aux enchères. Aucun nouveau permis ne sera délivré jusqu'à la mise sur pied d'un mécanisme de vente aux enchères approprié. Un tel mécanisme est utilisé en Alberta, en Colombie-Britannique, à Terre-Neuve-et-Labrador et dans la majorité des États américains pour les terres publiques.

J'annonce que 25 % des sommes provenant des ventes aux enchères des permis de recherche d'hydrocarbures, à l'instar des autres redevances minières, pétrolières et gazières, seront versées au Fonds des générations. Parallèlement, nous allons augmenter les droits annuels associés aux permis déjà en vigueur. Ils passeront globalement de 1 million par an actuellement à 5 millions de dollars en 2014-2015. Nous augmentons aussi les droits de délivrance des permis connexes. Par exemple, le coût d'un permis de forage passera de 100 $ à 4 300 $.

Après avoir revu les régimes de redevances des mines et de l'eau en 2010 et des gaz de schiste en 2011, nous passons aux autres hydrocarbures. Cette année, nous établissons les paramètres pour le pétrole extrait en milieu terrestre. Le régime actuel prévoit le versement d'une redevance variant entre 5 % et 12,5 % de la valeur au puits, selon le volume de production. J'annonce l'entrée en vigueur aujourd'hui d'un nouveau régime de redevances visant le pétrole extrait en milieu terrestre, à des taux variant de 5 % à 40 %, selon le volume de production et le prix du pétrole.

Quant à l'exploitation des hydrocarbures en milieu marin, par exemple dans le golfe du Saint-Laurent, le régime sera fondé sur la valeur nette de la production afin de tenir compte notamment du risque élevé pour l'entreprise. Il s'inspirera du régime en vigueur à Terre-Neuve-et-Labrador. Les modalités du nouveau régime seront présentées lorsque les connaissances géologiques seront suffisantes.

Le régime de garantie d'exécution fait également l'objet d'une révision. Les entreprises qui font de la recherche et de l'exploitation d'hydrocarbures ont l'obligation de remettre les sites en état à la fin de l'exploitation. La garantie d'exécution vise à assurer qu'en cas de faillite l'État n'hérite pas du passif environnemental. Nous allons mettre en place un nouveau régime plus exigeant que le régime actuel.

M. le Président, le cinquième axe stratégique relatif à nos ressources, mais non le moindre, concerne le Plan Nord.

Notre histoire est celle de la conquête du territoire. Au fil des générations, dans la foulée des premières nations et des Inuits, et très souvent avec leur aide, nous sommes allés des rives du Saint-Laurent vers l'arrière-pays, puis de la Mauricie au Saguenay, de l'Abitibi à la Côte-Nord, puis de la Manic à la Baie-James. Aujourd'hui, pourtant, plus de 70 % du Québec demeure un territoire difficile d'accès. Et ce territoire est riche d'un immense potentiel.

Le Plan Nord, c'est le chantier d'une génération. Nous devons savoir gré au premier ministre d'avoir lancé le Plan Nord, d'avoir eu cette vision d'avenir qui est ancrée dans notre histoire. Il s'agit d'abord de désenclaver, de structurer et de développer ce territoire. En tirant des leçons du passé, il nous incombe d'exploiter les ressources qui s'y trouvent dans le respect des communautés locales, y compris les autochtones, et de l'environnement.

Le Plan Nord, c'est en moyenne 20 000 emplois pendant 25 ans. C'est plus de 80 milliards d'investissements privés et publics. De cette somme, des projets de 30 milliards sont déjà en cours ou planifiés. À eux seuls, ces premiers projets de 30 milliards entraîneront, sur 25 ans, des retombées fiscales de 5,5 milliards de dollars. Une partie des recettes fiscales du Plan Nord sera réinvestie dans le Fonds du Plan Nord, mais la plus grande partie servira à défrayer nos programmes et à rembourser la dette.

L'exercice 2011-2012 a été la première année du premier plan quinquennal du Plan Nord. Et, au-delà des travaux d'analyse que l'industrie minière a commencés, sur des milliards de dollars d'investissements, l'année a vu des réalisations concrètes. J'en mentionne quelques-unes: avec la nation crie, la création de la réserve du parc national Assinica, sur le territoire de la Baie-James, qui protège de toute activité industrielle un territoire de 3 193 kilomètres carrés; la conclusion d'ententes avec la Société d'habitation du Québec, l'Office municipal d'habitation Kativik et la Société Makivik en vue de la construction de 300 logements sociaux au Nunavik, un investissement de près de 80 millions de dollars sur quatre ans; le lancement de la Stratégie touristique au nord du 49e parallèle, un investissement de 70 millions de dollars, dont 32 millions seront investis par notre gouvernement; la conclusion d'ententes avec la nation crie et la minière Stornoway en vue du prolongement de la route 167 vers les monts Otish, un projet de 332 millions de dollars auquel la société minière Stornoway contribuera.

Le Plan Nord, M. le Président, est l'occasion de désenclaver le territoire nordique du Québec en y étendant les infrastructures gazières, électriques et ferroviaires.

D'abord le gaz. À ce jour, la Côte-Nord n'est pas approvisionnée en gaz naturel. Le déploiement du Plan Nord pourrait être l'occasion de changer cela. Le Plan Nord permettra non seulement d'exploiter d'abondantes ressources minérales, mais aussi de susciter l'implantation d'industries de transformation de ces ressources. La disponibilité de gaz naturel serait un facteur d'attraction et de développement supplémentaire, sans compter que l'utilisation du gaz naturel dans les grandes usines existantes fonctionnant au mazout lourd réduirait leurs émissions de gaz à effet de serre d'environ 30 %.

On estime présentement à 750 millions de dollars le coût des études et des travaux de construction d'un gazoduc reliant la Côte-Nord au réseau gazier existant. J'annonce que Gaz Métro entreprendra des études de faisabilité en vue de l'approvisionnement de la Côte-Nord en gaz naturel avec l'appui du gouvernement du Québec. L'apport du gouvernement sera double. Dans un premier temps, il assumera 75 % des 40 premiers millions de dollars des études et, si la faisabilité du projet est démontrée, le gouvernement le soutiendra. Cet apport sera temporaire et remboursable, et le projet sera financé par Gaz Métro.

En deuxième lieu, l'électricité. Même si plusieurs de nos centrales hydroélectriques sont situées dans le Nord québécois, celles-ci n'approvisionnent toujours pas certaines communautés nordiques. Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Nord, j'annonce qu'Hydro-Québec amorce cette année des études en vue du prolongement du réseau de transport d'électricité vers le Nunavik à partir des installations du complexe La Grande. À cette fin, Hydro-Québec investira jusqu'à 10 millions de dollars au cours de 2012-2013. Les discussions seront amorcées avec les communautés concernées par les projets de production hydroélectrique et de transport sur ce territoire, comme le sera la planification de la logistique des avant-projets. Le prolongement du réseau de transport d'électricité vers le Nunavik permettra d'alimenter les opérations minières sur ce territoire, de raccorder des communautés du Nunavik au réseau principal d'Hydro-Québec en remplaçant la production actuelle des centrales thermiques locales par de l'hydroélectricité propre et renouvelable et d'intégrer au réseau la production d'aménagements hydroélectriques futurs au Nunavik. Il va de soi que les sociétés minières seront appelées à assumer les coûts des infrastructures de transport d'électricité nécessaires à leurs activités.

Enfin, après le gaz et l'hydroélectricité, le rail, M. le Président, les projets de chemin de fer. Les projets miniers de la fosse du Labrador représentent à eux seuls un potentiel d'investissements privés de plus de 20 milliards de dollars. Le développement d'une solution ferroviaire responsable et ordonnée est essentiel à la mise en valeur de ce territoire.

J'annonce que le CN et la Caisse de dépôt et placement du Québec travaillent ensemble à un projet de liaison ferroviaire intégrée entre le port de Sept-Îles et les projets miniers de la fosse du Labrador. Cette ligne multi-usager s'étendrait sur plus de 800 kilomètres jusqu'au nord de Schefferville. Le coût de construction de cette éventuelle liaison pourrait se chiffrer à plusieurs milliards de dollars. Des ententes de transport avec des compagnies minières et les premières nations sont bien sûr un préalable au lancement d'une étude de faisabilité détaillée. Le cas échéant, ce chemin de fer sera construit et exploité dans l'esprit et les règles du développement durable, de concert avec les communautés impliquées, tant pour atténuer au maximum les effets environnementaux que pour optimiser les retombées pour les communautés.

M. le Président, le Plan Nord prend forme.

M. le Président, nous avons parlé de tirer le potentiel de notre main-d’œuvre, des Québécois, de nos ressources naturelles. Il faut aussi tirer le potentiel de nos entrepreneurs. Et les transformations successives de nos ressources naturelles relèvent de l'industrie manufacturière.

La hausse du dollar canadien et la croissance des importations en provenance des pays émergents représentent un changement de taille pour l'ensemble du secteur manufacturier canadien. Plusieurs emplois manufacturiers ont disparu au cours de cette dernière décennie, mais malgré cela l'industrie québécoise a montré plus de résilience que celle des autres provinces.

L'industrie manufacturière représente moins de 12 % du PIB américain et 13 % du PIB canadien. Elle représente 16 % du PIB québécois. L'industrie manufacturière compte pour plus de 12 % de nos emplois et 90 % de nos exportations internationales de biens. M. le Président, en proportion de l'économie, on transforme davantage de matières premières en produits finis ici qu'ailleurs en Amérique du Nord. Notre industrie a plus de force, elle est plus diversifiée que celle de l'Ontario. Elle a fait montre de souplesse et de résilience face aux changements et, avec l'appui du gouvernement du Québec, elle pénètre des nouveaux marchés d'exportation, dans la zone euro comme dans les économies émergentes.

Notre gouvernement a déjà posé des gestes importants pour soutenir l'industrie québécoise de la transformation. J'en rappelle quelques-uns: l'abolition de la taxe sur le capital, la mise en place du crédit d'impôt à l'investissement, le Plan d'action en faveur du secteur manufacturier, la mise sur pied de la Stratégie québécoise de recherche et d'innovation, la Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat et la stratégie Export Québec.

Aujourd'hui, nous allons plus loin. L'investissement dans les technologies de l'information et des télécommunications constitue un moteur de productivité, de compétitivité et de croissance des entreprises. Les PME manufacturières québécoises doivent accélérer le virage numérique. J'annonce la création d'ESSOR 2.0 et de PME 2.0, deux programmes destinés à accompagner les PME manufacturières dans l'intégration des technologies de l'information.

L'industrie de la mode est un pôle de développement important pour le Québec, particulièrement pour Montréal, où elle se concentre. Montréal est un centre de création mais aussi, avec New York et Los Angeles, l'un des trois plus importants centres de production de la mode en Amérique du Nord. Le budget 2012-2013 appuie cette industrie dans sa recherche de productivité, d'innovation et de développement des exportations. J'annonce les mesures suivantes: un soutien financier aux événements mode et au Bureau de la mode de la ville de Montréal, de même que le lancement d'une offensive sur les marchés hors Québec et d'un projet pilote mené dans le cadre du nouveau programme PME 2.0.

À chaque étape de la vie d'une entreprise, il existe diverses sources de capitaux et divers mécanismes de financement, qui peuvent être privés, publics ou mixtes. Ce budget comporte plusieurs mesures destinées à améliorer l'accès aux capitaux pour les PME québécoises. J'en mentionne quatre.

Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches sera convertie en société à capital mixte, en association avec Capital régional et coopératif Desjardins. Dans un cadre plus souple, son action sera plus efficace.

Une deuxième mesure concerne Fondaction, l'un des deux fonds de travailleurs du Québec. Afin de faciliter sa capitalisation, le crédit d'impôt accordé à l'épargnant qui souscrit à Fondaction a été haussé à 25 % le 1er juin 2009. Cette hausse est assortie d'un plafonnement à 150 millions de dollars des émissions annuelles de Fondaction. Pour accélérer davantage sa capitalisation, ce plafond sera haussé graduellement jusqu'à 225 millions en 2015, et par la suite le plafond sera supprimé et le taux du crédit d'impôt ramené à 15 %.

Le budget assouplit en outre les normes d'investissement imposées au Fonds de solidarité FTQ, qui pourra ainsi intervenir plus efficacement dans la capitalisation d'entreprises québécoises et dans l'accroissement de la propriété québécoise de certaines entreprises cotées en bourse.

Une quatrième mesure concerne le Régime d'épargne-actions II, qui vise des entreprises dont l'actif ne dépasse pas 200 millions de dollars. L'expérience révèle que, pour ces entreprises, les frais associés à un premier appel public à l'épargne peuvent être dissuasifs. Ce budget met en place un crédit d'impôt remboursable, pour ces entreprises, équivalant à 30 % des frais d'émission admissibles.

Monsieur le Président, ce budget met à la disposition des entreprises québécoises un total de 1,3 milliard de dollars de capitaux afin d'appuyer leur développement et donc la création d'emplois pour nos concitoyens.

Les exportations représentent 45 % de notre PIB. Voilà pourquoi le gouvernement du Québec soutient les efforts d'exportation de nos entreprises. Annoncé dans le budget de l'an dernier, Export Québec a été doté d'une enveloppe de 60 millions de dollars sur trois ans et administre le programme Exportation. Le budget d'aujourd'hui renforce notre soutien à l'exportation dans les secteurs manufacturiers de la mode et du vêtement, de la forêt et de la transformation alimentaire, intensifie l'appui à l'exportation offert par les délégations du Québec à l'étranger, particulièrement dans les pays du BRIC, met en place un crédit d'impôt pour les PME du secteur de la fabrication qui cherchent à rendre certains produits conformes à des normes en vigueur dans les marchés d'exportation. Au total, nous injecterons quelque 35 millions de dollars supplémentaires dans la stimulation des exportations au cours des trois prochains exercices.

M. le Président, l'Assemblée générale des Nations unies, de l'ONU, a proclamé 2012 l'Année internationale des coopératives. Le Québec compte environ 3 300 coopératives et mutuelles actives. Les coopératives non financières regroupent à elles seules plusieurs millions de producteurs, de consommateurs et de travailleurs. Le gouvernement a déjà annoncé son soutien au Sommet international des coopératives, qui se déroulera ici, à Québec, en octobre prochain.

Le budget 2012-2013 présente de nouvelles mesures conçues pour appuyer le développement des coopératives au Québec. J'annonce la création du Fonds de co-investissement COOP, qui aura pour mission d'investir dans des nouvelles coopératives aux stades du prédémarrage et de démarrage. Ce fonds sera doté de 30 millions de dollars, souscrits par Capital régional et coopératif Desjardins, le gouvernement du Québec, le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité, la Banque de développement du Canada et la Société d'aide au développement des collectivités.

Par ailleurs, les coopératives de travailleurs actionnaires sont non seulement un outil de participation des travailleurs au capital et à l'enrichissement de leurs entreprises, mais également un outil de planification de la relève pour des entrepreneurs soucieux de préserver l'autonomie de leurs entreprises après leur retraite. Le budget propose donc plusieurs mesures qui permettront aux coopératives de mieux jouer leur rôle.

Le secteur financier, M. le Président, compte plus de 150 000 emplois bien rémunérés au Québec. Il représente près de 6 % de notre PIB. Il est un important levier de développement, en particulier pour Montréal. Cette importance est un des motifs de notre contestation politique et judiciaire du projet fédéral de créer une commission des valeurs mobilières unique. Je souligne... Vous me permettrez, M. le Président, de souligner au passage la victoire du Québec en Cour suprême sur cet enjeu. Le Québec a été la première province à réagir et à mobiliser les autres provinces sur cet enjeu. Et je tiens à saluer la contribution exceptionnelle de l'Autorité des marchés financiers. À la suite de la décision de la Cour suprême, nous pouvons maintenant travailler ensemble pour nous assurer que la réglementation du Québec et des autres provinces canadiennes en matière de valeurs mobilières demeure parmi les meilleures au monde, comme l'ont indiqué la Banque mondiale et l'OCDE.

Il nous appartient de promouvoir le développement du secteur financier, une tâche à laquelle se consacre avec beaucoup d'expertise mon collègue le ministre délégué aux Finances. Afin de stimuler l'entrepreneuriat dans l'industrie des services financiers, j'annonce l'institution de deux crédits d'impôt à l'intention des nouvelles entreprises québécoises actives dans la gestion de valeurs ou les opérations sur valeurs.

M. le Président, essentielle à la vie, l'alimentation est aussi essentielle non seulement à notre vie, mais aussi à la vie économique du Québec. Et l'industrie bioalimentaire représente 7 % de notre PIB, et 476 000 personnes y travaillent. En 2010, le Québec a exporté pour 5 milliards de dollars de produits bioalimentaires, principalement vers les États-Unis, l'Union européenne et le Japon.

Le budget 2012-2013 prévoit l'investissement de 34 millions de dollars sur les trois prochains exercices pour l'accroissement de la compétitivité de notre secteur bioalimentaire. Le gouvernement consacrera ces sommes à promouvoir les produits alimentaires québécois ici et à l'étranger ainsi qu'à l'appui de l'industrie dans sa recherche de qualité et de productivité.

Le tourisme, M. le Président, est le quatrième produit d'exportation du Québec. En 2010, nous avons reçu plus de 8 millions de visiteurs. Plus de 140 000 personnes travaillent dans cette industrie. Le Comité performance de l'industrie touristique, un groupe d'experts présidé par M. Gilbert Rozon, dont je salue la présence ici, a publié son rapport en mai dernier. Le comité a insisté sur l'importance du produit touristique lui-même. Il recommande donc de tabler sur les forces touristiques du Québec, c'est-à-dire les portes d'entrée que sont Québec et Montréal, l'icône qu'est le Saint-Laurent et les pôles touristiques forts.

Dans la foulée de ce rapport, ma collègue la ministre du Tourisme déposera en mai prochain, lors des Assises du tourisme 2012, un plan de développement de l'industrie touristique qui donnera suite aux recommandations du rapport Rozon. Pour la première fois, le tourisme québécois fera l'objet d'une stratégie structurée et structurante.

Un des enjeux relevés pour notre industrie touristique est le manque d'investissement privé dans l'amélioration et la bonification de l'offre touristique. Nous prenons deux mesures majeures à cet égard. La première vise la qualité de l'offre hôtelière en dehors de Montréal et de Québec. Et j'annonce qu'à compter de demain et jusqu'au 31 décembre 2015 les travaux de rénovation hôtelière effectués en dehors des régions métropolitaines de recensement de Québec et de Montréal donneront droit à un crédit d'impôt de 25 % des coûts admissibles. J'appelle en quelque sorte nos hôteliers à une corvée de rénovation hôtelière, M. le Président. Cette mesure devrait appuyer des travaux de rénovation évalués à 240 millions de dollars.

J'annonce également la mise en place d'un nouveau programme de prêts et garanties de prêt pour des projets de développement de produits touristiques novateurs. Étant donné l'expérience acquise par Investissement Québec dans plus de 430 millions de projets depuis 2006, ce programme sera confié à IQ Tourisme, une nouvelle division d'Investissement Québec spécialisée en tourisme.

Les espaces verts sont un attrait touristique, M. le Président, qui améliore aussi la qualité de vie des Québécois. La SEPAQ investira 35 millions de dollars notamment pour améliorer l'aménagement du parc national des Îles-de-Boucherville, du parc de la Chute-Montmorency et du parc national des Grands-Jardins, dans la région de Charlevoix.

Chaque région du Québec affiche sa personnalité avec fierté. Chacune aborde à sa façon les enjeux de son développement propre. Et, depuis 2003, toutes les régions du Québec renaissent, l'activité économique y est relancée, et le chômage y a diminué considérablement. En 2011, pour la première fois depuis plus de 20 ans, toutes les régions du Québec affichent une croissance démographique. Chaque région a ses défis à relever. Pour que chaque région puisse mettre en place des solutions adaptées à sa situation particulière, mon collègue le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a dévoilé, dans la foulée d'une vaste consultation, sa stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité du territoire. Cette stratégie mobilise davantage les acteurs clés du milieu: les élus régionaux et les entrepreneurs. Les 21 conférences régionales des élus et les 120 centres locaux de développement présents partout au Québec seront mis à contribution. Des conférences régionales, on attendra un plan quinquennal de développement, des centres locaux de développement, on attendra qu'ils développent la culture et l'intensité entrepreneuriales dans leur milieu.

Et, afin d'appuyer les acteurs du milieu, les investissements additionnels du gouvernement totaliseront 165 millions, ce qui portera le soutien en région à 670 millions sur cinq ans, dont 300 pour les conférences régionales des élus et 361 pour les centres locaux de développement.

Créé en 2006, M. le Président, le Fonds d'initiatives autochtones appuie des projets structurants de développement économique et social. À ce jour, ce fonds de 125 millions de dollars a permis de générer des investissements de plus de 300 millions de dollars dans près de 400 projets. Je songe, par exemple, à l'usine de transformation du crabe des neiges du Groupe UMEK, une entreprise autochtone de la Côte-Nord, ou à la construction d'une nouvelle maison des jeunes à Obedjiwan. Le fonds a démontré son efficacité. J'annonce que le Fonds d'initiatives autochtones est reconduit pour les cinq prochaines années et que son enveloppe est augmentée à 135 millions de dollars. Et, de cette somme, des enveloppes spécifiques seront consacrées aux femmes autochtones ainsi qu'aux jeunes entrepreneurs.

Si distincte soit chacune de nos régions, toutes jouent un rôle essentiel dans le développement du Québec tout entier. Mais il y a deux régions qui demandent une attention sur mesure, il s'agit bien sûr de Québec, notre capitale nationale, et de Montréal, notre métropole.

Québec est maintenant une ville reconnue internationalement pour son offre de spectacles. Et, bien qu'elle soit pourvue de quelques salles de spectacle de bonne taille, il n'existe pas de salle capable d'accommoder les grandes productions contemporaines, comme celles que produit la compagnie Ex Machina de Robert Lepage. On se retrouve dans la situation paradoxale où Robert Lepage peut difficilement... -- il réussit, bien sûr, mais difficilement -- monter à Québec les spectacles qu'il y conçoit avec son équipe et qui sont partout sur la planète. J'annonce que le gouvernement du Québec consacrera jusqu'à 30 millions de dollars pour appuyer la ville de Québec et la compagnie Ex Machina dans la construction du Théâtre Le Diamant. La nouvelle salle...

Et vous me permettrez, M. le Président, de saluer le maire Régis Labeaume, qui est ici présent avec nous.

Cette nouvelle salle de 625 places sera érigée à la place D'Youville, près du Palais Montcalm et du Théâtre Capitol. L'emplacement choisi ajoutera au dynamisme du Vieux-Québec.

Parlons maintenant de Montréal à l'heure du XXIe siècle.

La rénovation de Montréal est en cours. Nous y investissons pour rénover le réseau routier, pour améliorer et étendre le réseau de transport collectif, moderniser le réseau de la santé, aménager le Quartier des spectacles. Pour les cinq années du Plan québécois des infrastructures, nos investissements totaliseront 17 milliards de dollars, ce qui se traduira par la création ou le maintien de 22 000 emplois par année. Ces travaux doteront notre métropole d'infrastructures de transport, de santé et de culture qui rehausseront la qualité de vie des Montréalais et ajouteront à l'attrait de Montréal aussi bien pour les entreprises que pour attirer les touristes.

Mais il y a plus. En 2017, Montréal célébrera son 375e anniversaire. Nous en profiterons pour souligner le 150e anniversaire de la fédération canadienne et le 50e anniversaire d'Expo 67. J'annonce que le Plan québécois des infrastructures consacrera 125 millions de dollars à des travaux qui laisseront à Montréal un legs tangible lors de son 375e anniversaire. Concrètement, cette somme financera l'amélioration du Biodôme, du Jardin botanique de Montréal et de l'Insectarium, trois équipements voisins et complémentaires, la construction d'une promenade riveraine au parc Jean-Drapeau et le réaménagement de la place des Nations, des projets d'aménagement touristique à l'oratoire Saint-Joseph et la construction d'un nouveau pavillon au Musée des beaux-arts de Montréal.

Ce nouveau pavillon permettra d'héberger et de mettre en valeur l'exceptionnelle collection des maîtres anciens, qui sera donnée au musée à l'occasion du 375e de Montréal par Michal et Renata Hornstein, un couple de rescapés de l'Holocauste qui ont choisi de faire leur vie à Montréal. Je veux leur rendre hommage aujourd'hui. Arrivés à Montréal en 1951, ils ont bâti une entreprise immobilière. Grands mécènes, grands philanthropes, ils ont beaucoup redonné à leur patrie d'adoption, particulièrement dans les domaines de la santé et des arts. Leur collection est estimée aujourd'hui -- leur collection personnelle -- est estimée aujourd'hui à plus de 75 millions de dollars, qu'ils légueront à Montréal pour le 375e anniversaire, et sa qualité constituera pour le musée et pour Montréal un pôle exceptionnel.

M. le Président, on ne saurait aborder le développement économique dans l'histoire moderne sans l'inscrire dans une démarche de développement durable. Amorcés et stimulés par l'expérience et l'engagement personnel de notre premier ministre, les efforts de notre gouvernement et de l'ensemble de la société québécoise ont fait du Québec un véritable leader de la lutte aux changements climatiques. Notre bilan pour les émissions de gaz à effet de serre, ou GES, est un des meilleurs en Amérique du Nord. Nos émissions sont de 13 % à 22 % inférieures à celles des États de New York, de la Californie et du Massachusetts. Elles correspondent à moins de la moitié de celles du reste de Canada et sont près de sept fois moindres que celles de la Saskatchewan.

L'adoption du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques et la création du Fonds vert ont constitué un tournant dans la politique environnementale du Québec. Avec une enveloppe de 1,6 milliard, le Fonds vert a permis de soutenir plus de 2 000 projets de réduction des émissions de GES. Ce plan a été complété par d'autres interventions importantes, comme l'adoption de la politique québécoise du transport collectif, en 2006, la stratégie énergétique 2006-2015, la Stratégie de développement de l'industrie québécoise de l'environnement et des technologies vertes, en 2008, de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, en 2011, et du Plan d'action 2011-2020 sur les véhicules électriques.

Dans quelques semaines, mon collègue le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, à la suite d'un travail de concertation avec les groupes environnementaux et l'industrie, dévoilera le nouveau plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques. Notre objectif est très ambitieux: ramener nos émissions totales de GES à 20 % de moins que leur niveau absolu de 1990.

Et les moyens sont conséquents. Le plan prévoit l'investissement sur huit ans de près de 2,7 milliards de dollars, et il s'autofinancera. De cette somme, 1,8 milliard seront consacrés au secteur du transport, responsable de 43 % de nos émissions de GES. Et en particulier le plan consacrera plus de 1,5 milliard au développement et à la promotion du transport collectif et alternatif. Le plan accordera plus de 610 millions de dollars à l'appui aux entreprises innovantes en matière de réduction de GES et d'économie d'énergie. Le plan d'action suscitera la création de partenariats avec les communautés et la société civile pour favoriser l'aménagement durable du territoire. Il appuiera aussi financièrement les ménages qui souhaitent accroître l'efficacité énergétique de leur résidence ou convertir leur système de chauffage à une source d'énergie renouvelable.

Comment financer ce plan? En toute logique, il convient que les émetteurs de GES paient leur juste part. C'est dans cet esprit que le gouvernement a annoncé en décembre dernier la création d'un marché du carbone comme il en existe en Europe et dans le Nord-Est des États-Unis et comme celui que la Californie est en voie d'implanter.

Une fois ce marché mis en place, les entreprises ne pourront émettre des GES que dans la mesure où elles se seront procuré des droits d'émission soit directement du gouvernement, lors d'enchères, soit sur le marché secondaire des droits d'émission. Pour les entreprises, l'émission de GES deviendra un coût de production comme tout autre intrant. Les entreprises trouveront rentable d'investir dans la réduction de ces émissions, d'autant plus qu'elles pourront réaliser un profit en revendant sur le marché des droits excédentaires.

Le marché sera mis en place en deux étapes. Dès 2013, il s'appliquera aux grands émetteurs industriels et aux producteurs d'électricité et, en 2015, il sera étendu aux carburants et aux combustibles fossiles utilisés dans le secteur des transports et des bâtiments. D'ici 2020, la vente des droits d'émission procurera plus de 2,4 milliards de dollars pour financer le plan. Le volume de droits d'émission mis en vente par le gouvernement diminuera d'année en année jusqu'à l'atteinte des objectifs de réduction du plan d'action. Pour assurer le financement du plan d'action jusqu'à ce que le marché du carbone atteigne son rythme de croisière, le gouvernement prolongera jusqu'au 31 décembre 2014 la redevance sur les carburants et les combustibles fossiles, qui devait cesser de s'appliquer le 30 septembre 2013. Cette prolongation procurera des revenus de 220 millions qui compléteront le financement du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques.

M. le Président, l'économie et la création de richesse ne sont pas une fin, elles sont un moyen d'épanouissement des individus, des familles et des communautés.

Notre classement à l'indice Vivre mieux de l'OCDE, que j'ai évoqué au début de mon intervention, en est une bonne illustration. Et ce qui retient mon attention, c'est en particulier l'indicateur de satisfaction globale subjective à l'égard de la vie. Et, à ce chapitre, les Québécois se classent premiers au monde, à égalité avec les Danois. Cet indicateur suggère que le modèle social québécois, dans sa recherche constante d'équilibre entre l'épanouissement individuel et la solidarité sociale, correspond bien à nos valeurs comme peuple.

Une de ces valeurs, je viens tout juste de la nommer, c'est la solidarité. Elle s'exprime de plusieurs façons. Un volet de cette solidarité mérite notre attention, il s'agit de la place qu'occupent nos aînés dans notre société. L'enjeu est de tout temps, mais son expression se modifie rapidement, principalement de deux façons.

D'abord, l'aspect démographique. Nous vivons plus longtemps, nous vieillissons en forme et en santé et plus activement que jamais auparavant. Et le nombre de personnes aînées augmente rapidement. Il y a ensuite l'aspect social. La solidarité intergénérationnelle s'est longtemps exprimée au sein de la cellule familiale. C'est moins le cas aujourd'hui dans une société urbanisée qui voit décroître la taille des ménages et des logements. Nous souhaitons une longue vie à nos aînés, une longue vie de qualité, c'est-à-dire une vie active, autonome, épanouie, une vie intégrée à une communauté qui se réjouit de la présence et de la contribution des aînés, comme ceux-ci profitent à leur tour du soutien de la communauté.

Dans une proportion de 88 %, les aînés choisissent de vieillir à la maison. Cette volonté doit être l'assise de toute politique en matière de vieillissement. D'où le plan d'action Vieillir chez soi 2012-2017 que mes collègues la ministre responsable des Aînés et la ministre déléguée aux Services sociaux ont développé ensemble après des consultations et qu'elles dévoileront ce printemps.

Comme ce plan d'action implique des investissements de 2,7 milliards de dollars sur cinq ans, le budget, comme il va de soi, en établit le cadre financier. La politique Vieillir chez soi définit quatre axes d'intervention. Le premier vise l'implication active des aînés dans leur communauté. Il y a, parmi les leviers d'intégration, le programme Québec ami des aînés, notamment son volet Municipalité amie des aînés, ainsi que le programme La Maison des grands-parents. À ce jour, 324 municipalités québécoises ont entrepris cette démarche, et l'objectif est d'accroître ce nombre à plus de 850.

J'aimerais à ce sujet citer une correspondance que notre premier ministre a reçue du Dr John Beard, directeur du vieillissement et parcours de vie à l'Organisation mondiale de la santé à Genève. Évoquant l'implication des municipalités dans l'intégration des aînés, il écrit, et je cite: «Le Québec est la société la plus avancée au monde dans l'application de cette approche, à un point tel que nous nous sommes inspirés de votre modèle pour améliorer le nôtre.» Cet axe d'intervention entraînera des investissements de 76 millions de dollars sur les cinq prochaines années.

Le deuxième axe concerne la mise en place de services de santé adaptés aux besoins et à la volonté des aînés de vieillir chez eux. Dans quatre ans, nous offrirons des services de soutien à domicile à 50 400 personnes de plus que maintenant; nous aurons développé 5 600 nouvelles places en hébergement encadré hors institution ainsi que 850 places en hébergement institutionnel. Le coût additionnel de ces développements représente 2,3 milliards sur cinq ans.

Le troisième axe du plan Vieillir chez soi concerne le logement. Divers programmes d'aide financière au paiement du loyer ou à l'adaptation fonctionnelle du domicile existent déjà. Au cours des cinq prochaines années, nous ajouterons 86 millions de dollars supplémentaires pour construire 1 250 unités de logement pour les aînés dans le cadre du programme AccèsLogis.

Le quatrième axe concerne l'aide fiscale destinée à favoriser le maintien à domicile des aînés. Il existe actuellement deux crédits d'impôt remboursables, l'un au bénéfice de la personne âgée elle-même, l'autre au bénéfice de l'aidant naturel. Les deux seront bonifiés.

J'annonce que le crédit d'impôt maximal pour le maintien à domicile d'une personne âgée sera augmenté dès 2013 de 4 680 $ à 6 045 $ pour une personne âgée autonome et de 6 480 $ à 7 095 $ pour une personne âgée non autonome. Les maximums seront ensuite haussés chaque année jusqu'en 2017 à 6 825 $ et 8 925 $, respectivement.

J'annonce que le crédit d'impôt remboursable pour les aidants naturels qui prennent soin d'un conjoint en perte d'autonomie passera de 607 $ à 700 $ en 2012 et sera augmenté progressivement jusqu'à 1 000 $ en 2016. Et de plus j'annonce l'instauration, à compter de l'année d'imposition 2012, de deux nouveaux crédits d'impôt remboursables destinés à accroître et prolonger l'autonomie à domicile des personnes âgées de 70 ans ou plus. Le premier de ces nouveaux crédits visera les frais de séjour dans une unité transitoire de récupération fonctionnelle -- les centres de réadaptation -- généralement à la suite d'un séjour en milieu hospitalier. Le second visera l'achat ou la location de biens prolongeant l'autonomie des aînés, par exemple un dispositif d'appel d'urgence, par exemple un dispositif de télésurveillance ou simplement une douche de plain-pied. Voilà les lignes essentielles de la politique Vieillir chez soi.

M. le Président, l'allongement de la vie en santé est une nouvelle excellente mais qui a des conséquences économiques, puisque la vie se prolonge de plus en plus longtemps après l'âge de la retraite. Et, dans le discours du budget de l'an dernier, j'ai annoncé la mise en place du régime volontaire d'épargne retraite, ou RVER. Aujourd'hui, le budget en dévoile les grandes lignes de fonctionnement.

Cette mesure permettra à 2 millions de travailleurs, pour la plupart employés de PME ou travailleurs autonomes, d'épargner pour la retraite dans un cadre structuré en bénéficiant d'avantages jusqu'ici réservés aux régimes collectifs.

Tout le monde reconnaît la nécessité d'épargner davantage pour la retraite, mais il y a deux obstacles. Un, il faut beaucoup de discipline pour épargner volontairement. Deux, la gestion de l'épargne est une tâche complexe qui demande du temps et de l'expertise. Notre objectif est de simplifier les choses: plus facile pour le travailleur, plus simple pour l'employeur. Les entreprises comptant cinq employés admissibles ou plus et qui n'offrent pas déjà un régime de retraite auront l'obligation d'offrir un RVER. Les travailleurs admissibles y seront automatiquement inscrits mais auront l'option de ne pas y participer. Les travailleurs autonomes pourront souscrire à un RVER directement auprès d'un administrateur du régime.

Les administrateurs de régimes seront encadrés par la Régie des rentes et l'Autorité des marchés financiers. Les employeurs le seront par la Commission des normes du travail.

Les contributions des employés donneront droit à des déductions fiscales, tout comme les REER. La réglementation déterminera un taux de cotisation de référence. Si l'employeur décide de verser des contributions au RVER, elles seront exonérées des taxes sur la masse salariale.

Ma collègue la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale déposera un projet de loi encadrant les RVER. Ce projet de loi fera l'objet d'une consultation. L'objectif est que les RVER entrent en vigueur le 1er janvier 2013. Les employeurs devront s'y conformer avant le 1er janvier 2015.

Il y a quelques instants, j'ai rappelé que notre gouvernement consacrait des ressources importantes à construire des logements abordables destinés à nos aînés. Vous le savez, le coût du logement est un enjeu pour tous les groupes d'âge, pas seulement pour les aînés. J'annonce que le gouvernement investira 180 millions de dollars pour la construction de 3 000 logements sociaux, communautaires et abordables.

Cette somme couvre la construction de 2 300 unités du programme AccèsLogis; la construction de 200 unités additionnelles dans le cadre du programme AccèsLogis, selon un nouveau mécanisme de financement dans le cadre d'un projet pilote avec le Chantier de l'économie sociale; 500 unités seront réservées à ce mode de financement au cours de chacune des deux prochaines années. Ce projet concrétise un engagement pris lors du discours sur le budget de l'an dernier; et le financement de 500 unités du volet privé du programme Logement abordable Québec.

C'est le neuvième budget consécutif qui comporte des investissements pour augmenter le parc de logements sociaux au Québec. Depuis 2004-2005, notre gouvernement aura ajouté 22 000 logements sociaux, communautaires et abordables, pour un investissement public total de 1,5 milliard de dollars. D'ici la fin de 2017, 13 000 autres logements auront été construits.

De 2004 à 2010, le gouvernement a investi 4,4 milliards dans son plan de lutte contre la pauvreté. Le quart de cette somme a été consacré au Soutien aux enfants; un autre quart, à la Prime au travail, pour aider les travailleurs à faibles revenus. Nous avons consacré plus de 600 millions à la construction de logements abordables, et le plan consacre également des ressources au financement des organismes communautaires. Je veux souligner le soutien exemplaire qu'apporte mon collègue le député de Jean-Lesage à la cause des organismes communautaires, particulièrement aux centres communautaires de loisirs. Bref, nous avons mis en place un faisceau de programmes parce qu'il existe un faisceau de causes de la pauvreté.

Et notre plan a donné des résultats probants. Alors que l'inégalité économique s'était accrue au Québec de 1996 à 2002, elle a diminué depuis 2003 grâce à nos politiques, comme le rétablissement des allocations familiales, la Prime au travail, le soutien au logement social, les services de garde. Le Québec est la société la plus égalitaire au Canada. Nos familles et nos enfants affichent les taux de faibles revenus les plus bas au pays.

Nous n'en restons pas là, bien sûr. La lutte contre la pauvreté s'intensifie. En 2010, le plan de lutte contre la pauvreté a été renouvelé jusqu'en 2014-2015. Et, sur ces cinq années, le gouvernement canalise 7,1 milliards de dollars vers la lutte contre la pauvreté, dont 2 milliards pour l'indexation des prestations d'assistance sociale, 1 250 000 000 $ chacun pour la Prime au travail et le Soutien aux enfants. La juste part de chacun, c'est aussi cela.

M. le Président, au cours des neuf dernières années, le gouvernement a sensiblement accru son soutien financier au secteur culturel québécois. De 572 millions en 2003-2004, il atteindra 770 millions pour l'exercice financier qui s'achève.

Le Fonds du patrimoine culturel québécois a été mis en place en 2006-2007 pour favoriser la préservation du patrimoine culturel québécois. Son enveloppe d'investissements, initialement fixée à 100 millions de dollars, est alimentée à même les revenus de la taxe spécifique sur les produits du tabac à raison de 10 millions par an. J'annonce que l'enveloppe du Fonds du patrimoine culturel québécois est augmentée de 60 millions de dollars et qu'à cette fin la contribution du gouvernement sera haussée de 5,5 millions par an.

Les musées sont un important moyen de diffusion de notre culture. Il existe 192 institutions muséales reconnues par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, présentes dans toutes les régions du Québec. Afin de mieux soutenir le réseau muséal québécois, le gouvernement y consacrera une somme additionnelle de 11 millions de dollars au cours des trois prochaines années.

Le Conseil des arts et des lettres du Québec a vu se multiplier, au cours des dernières années, les demandes de bourses et de subventions qui lui sont soumises. C'est un signe de notre vitalité culturelle. Des crédits additionnels de 4,5 millions de dollars sur trois ans seront accordés pour le Conseil des arts, en particulier pour le secteur de la danse.

La création d'événements et d'environnements multimédias est un mode d'expression en pleine émergence. Les créateurs québécois y sont reconnus à travers le monde. Afin de soutenir la diffusion internationale de leurs œuvres, j'annonce la mise en place d'un nouveau crédit d'impôt remboursable pour la production d'événements ou d'environnements multimédias présentés à l'extérieur du Québec.

Le budget 2012-2013 prévoit également la bonification du crédit d'impôt applicable à la production de comédies musicales.

Comme les autres secteurs de l'économie québécoise, le monde culturel a avantage à prendre le virage numérique. Le gouvernement l'a reconnu en 2010 en lançant des études devant mener à une stratégie numérique propre au secteur culturel québécois. L'accès aux œuvres culturelles québécoises sur plateformes numériques est devenu une condition essentielle à leur présence efficace dans le monde. Que le Québec soit la seule société majoritairement francophone du continent ne fait qu'ajouter à cette nécessité. La stratégie numérique pour le secteur culturel québécois a été complétée à l'automne 2011. Le budget 2012-2013 prévoit certains moyens additionnels pour sa mise en œuvre et ce budget octroie à la mise en œuvre de cette stratégie des crédits de 20 millions sur les cinq prochains exercices.

En 2006-2007, le gouvernement a mis sur pied le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique. Ce fonds est financé par la taxe spécifique sur les produits du tabac. Il a pour mission de contribuer au financement de projets de construction, de rénovation, d'aménagement, de mise aux normes d'installations sportives et récréatives partout à travers le Québec. Son enveloppe actuelle s'élève à 584 millions de dollars. J'annonce l'octroi d'une enveloppe additionnelle de 50 millions de dollars au Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique. Ces ressources additionnelles permettront de financer davantage d'infrastructures sportives et récréatives.

Et les fédérations sportives du Québec, M. le Président, jouent un rôle majeur dans le sport d'élite comme dans le sport de masse. Et leur financement est un défi constant, et plusieurs fédérations doivent consacrer énormément d'efforts à récolter des fonds du secteur privé. En décembre dernier, le comité sur le financement des fédérations sportives a déposé son rapport. Coprésidé par la députée de Trois-Rivières et par l'escrimeur olympien Jean-Marc Chouinard, ce comité recommande notamment la mise sur pied d'un programme d'appariement par le gouvernement des sommes récoltées auprès de donateurs privés. Ceci constituera non seulement un apport financier immédiat, mais aussi un argument de persuasion auprès du secteur privé. J'annonce donc la création de Placements Sports, un programme d'appariement de dons privés destiné aux fédérations sportives du Québec. À cette fin, des crédits additionnels de 2 millions de dollars en 2012-2013 et de 3 millions pour les années subséquentes sont mis à la disposition du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Nous estimons que ce programme pourra générer jusqu'à 5 millions de dollars annuellement pour les fédérations sportives.

M. le Président, en conclusion, la famille québécoise a aujourd'hui plus d'argent dans ses poches qu'en 2003. Je répète, M. le Président, la famille québécoise a aujourd'hui plus d'argent dans ses poches qu'en 2003, même en tenant compte de l'effort demandé aux citoyens pour revenir à l'équilibre budgétaire. Et je suis fier de rappeler aujourd'hui que cet effort n'a pas changé, il est demeuré le même depuis le budget de mars 2010. Le budget d'aujourd'hui ne contient aucune nouvelle taxe, aucun nouvel impôt pour les citoyens québécois.

Le budget 2010-2011 a été le budget du redressement qui a jeté les bases du plan de retour à l'équilibre budgétaire. Le budget 2011-2012 a été le budget de la responsabilité qui nous exhortait à retrousser nos manches pour étudier, pour entreprendre, tout en assumant nos responsabilités à l'égard de nos concitoyens les plus vulnérables de notre milieu et des générations futures.

Le budget de cette année est celui où nous mettons en place les outils de notre enrichissement et du maintien de notre qualité de vie: nous maintenons un contrôle serré de nos finances publiques; nous stimulons la capacité de nos travailleurs et de nos entreprises de participer à la création de richesse; nous tirons le maximum de nos ressources naturelles, et ce, dans le cadre d'une vision à long terme; nous consolidons notre leadership nord-américain en matière de développement durable; nous prenons soin de nos parents; nous aidons les Québécois à mieux préparer leur retraite.

Nous laisserons ainsi à nos enfants une économie plus forte, capable de soutenir à long terme un niveau de vie, un niveau de bien-être enviable.

Et je propose donc en terminant, M. le Président, que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement.